AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME METROPOLITAIN / ZONAGE D'ASSAINISSEMENT / ZONAGE PLUVIAL

Par arrêté en date du 20 août 2018, la Présidente de Nantes Métropole a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative au **Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm)** couvrant l'ensemble du territoire de Nantes Métropole (à l'exception du secteur centre de Nantes où s'applique le Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Site Patrimonial Remarquable), au **zonage d'assainissement** délimitant les zones d'assainissement collectif et les zones relevant de l'assainissement non collectif, et au **zonage pluvial** déterminant les zones limitant l'imperméabilisation et maîtrisant les débits, ainsi que les zones d'implantation des installations de collecte, de stockage et de traitement des eaux pluviales.

L'enquête publique unique se déroulera du JEUDI 6 SEPTEMBRE 2018 à 9 h 00 au VENDREDI 19 OCTOBRE 2018 à 17 h 00.

Afin de conduire l'enquête publique, M. le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné une commission d'enquête, composée ainsi qu'il suit :

- en qualité de présidente : Madame Brigitte CHALOPIN
- en qualité de membres titulaires : Monsieur Daniel BUSSON, Madame Florence LEMARDELEY, Monsieur Jean-Claude HELIN et Monsieur Patrice MERLET.

En cas d'empêchement de Madame Brigitte CHALOPIN, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur Daniel BUSSON.

Le **dossier d'enquête numérique** pourra être consulté en ligne par le public pendant la durée de l'enquête publique sur un site dédié, à l'adresse internet suivante : https://plum.nantesmetropole.fr/home.html. Le dossier pourra être consulté 7j/7 et 24h/24, depuis le premier jour de l'enquête à 9 h 00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17 h 00. Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique sur chacun des lieux d'enquête mentionnés ci-après.

Le **dossier d'enquête sur support papier** pourra également être consulté pendant la durée de l'enquête dans chacun des **lieux d'enquête**.

Pendant toute la durée de l'enquête, soit du 6 septembre 2018 à 9 h 00 au 19 octobre 2018 à 17 h 00, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur les **registres numériques** accessibles sur le site dédié du PLUm aux adresses internet suivantes :
  PLUm : https://www.registre-dematerialise.fr/866. Zonage d'assainissement : https://www.registre-dematerialise.fr/867, Zonage pluvial : https://www.registre-dematerialise.fr/868
  et ce 7j/7 et 24h/24, depuis le premier jour de l'enquête à 9 h 00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17 h 00,
- par **courrier électronique**, aux adresses de messagerie suivantes : pour le PLUm : enquete.publique.plum@nantesmetropole.fr,
  pour le zonage d'assainissement : enquete.publique.assainissement@nantesmetropole.fr, pour le zonage pluvial : enquete.publique.pluvial@nantesmétropole.fr
- sur les **registres papier** mis à la disposition du public sur chaque lieu d'enquête,
- par voie postale, par **courrier** envoyé à la Présidente de la commission d'enquête, au siège de l'enquête publique :
  Madame la Présidente de la commission d'enquête publique relative au PLUm, au zonage d'assainissement et au zonage pluvial
  Nantes Métropole – 2, Cours du Champ de Mars - 44923 NANTES CEDEX 9
- lors des **permanences** de la commission d'enquête.

Les observations et propositions du public formulées par courrier électronique, sur les registres papier et par courriers papier seront versées et consultables sur les registres numériques, aux adresses Internet mentionnées précédemment.

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, lors des **permanences** qu'elle tiendra sur les lieux d'enquête.

Les lieux d'enquête, les conditions d'accès au dossier et aux registres, ainsi que les permanences de la commission d'enquête sont précisés dans le tableau ci-après :

Sites	Lieux de mise à disposition	Jours et heures d'accès à l'enquête	Permanences de la commission d'enquête
Nantes Métropole	Siège de Nantes Métropole – Rez-de-chaussée - 2, cours du Champ de Mars	Du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h 30 et de 14h 00 à 18h 00	- le jeudi 6 septembre 2018 de 9h 00 à 12h 00 - le jeudi 27 septembre 2018 de 9h 00 à 12h 00 - le vendredi 19 octobre 2018 de 14h 00 à 17h 00
Commune de Basse- Goulaine	Mairie – Accueil - 25 rue de la Razée	- Du lundi au mercredi, ainsi que le vendredi de 8h 45 à 12 h 00 et de13h 30 à 17h 15 - Le jeudi de 8h 45 à 12h 00 et de 13h 30 à 19h 00	- le lundi 10 septembre 2018 de 9h 00 à 12h 00 - le mercredi 17 octobre 2018 de 14h 00 à 17h 00
Commune de Bouaye	Mairie – Centre administratif et social – Salle des permanences administratives - 1bis boulevard du Bois Jacques	- Les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h 00 à 12h 15 et de 13h 45 à 17h 30 - Le mardi de 9h 00 à 12h 15 et de 13h 45 à 18h 30	- le mardi 11 septembre 2018 de 14h 00 à 17h 00 - le jeudi 27 septembre 2018 de 9h 00 à 12h 00
Commune de Bouguenais	Mairie – Bâtiment Est – Salle du bâtiment Est - 1 rue de la Commune de Paris 1871	- Du lundi au vendredi de 9h 00 à 12h 00 et de 13h 30 à 17h 30 - Fermée le mardi après-midi	- le mardi 11 septembre 2018 de 9h 00 à 12h 00 - le jeudi 27 septembre 2018 de 14h 00 à 17h 00
Commune de Brains	Mairie – Salle du bureau municipal – 2 place de la mairie	Période avant le 1er octobre 2018 - Les lundi, mardi mercredi et vendredi de 9h 00 à 12h 00 et de 14h 00 à 17h 00 - Le jeudi de 9h 00 à 12h 00 Période à compter du 1er octobre 2018 - le lundi de 14h 00 à 17h 00 - les mardi et vendredi de 8h 30 à 13h 00 et de 14h 00 à 17h 00 - les mercredi et jeudi de 8h 30 à 13h 00	- le vendredi 21 septembre 2018 de 9h 00 à 12h 00 - le lundi 1er octobre 2018 de 14h 00 à 17h 00
Commune de Carquefou	Mairie - Salle Gaubert (rez-de-chaussée) – Rue de l'Hôtel de Ville	- Du lundi au vendredi de 9h 00 à 12h 30 et de 13h 30 à 17h 00	- le jeudi 13 septembre 2018 de 14h 00 à 17h 00 - le vendredi 12 octobre 2018 de 9h 00 à 12h 00
Commune de Couëron	Mairie – Salle Hélène Bouchet – 8 place Charles de Gaulle	- Du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h 30 et de 13h 30 à 17h 30	- le lundi 17 septembre 2018 de 9h 00 à 12h 00 - le mardi 2 octobre 2018 de 14h 00 à 17h 00
Commune d'Indre	Mairie – Accueil – Avenue de la Loire	- Du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h 00 et de 13h30 à 17h30	- le vendredi 21 septembre 2018 de 14h 00 à 17h 00 - le lundi 1er octobre 2018 de 9h 00 à 12h 00
Commune de La Chapelle-sur-Erdre	Hall de l'espace culturel Capellia – Chemin de la Roche Blanche	- Du lundi au vendredi de 9h 00 à 12h 00 et de 14h 00 à 17h 00 - Le samedi de 9h 00 à 12h 00	- le jeudi 6 septembre 2018 de 14h 00 à 17h 00 - le vendredi 28 septembre 2018 de 9h 00 à 12h 00 - le vendredi 12 octobre 2018 de 14h 00 à 17h 00
Commune de La Montagne	Mairie – Salle du conseil municipal – Place François Mitterrand	- Du lundi au vendredi de 9h 00 à 12h 00 et de 14h 00 à 17h30	- le lundi 24 septembre 2018 de 9h 00 à 12h 00 - le lundi 15 octobre 2018 de 14h 00 à 17h 00
Commune de Le Pellerin	Mairie – Accueil – Rue du Docteur Gilbert Sourdille	- Du lundi au vendredi de 9h 00 à 12h 00 et de 14h 00 à 17h 30	- le lundi 17 septembre 2018 de 14h 00 à 17h 00 - le mardi 2 octobre 2018 de 9h 00 à 12h 00
Commune de Les Sorinières	Mairie – Salle du bureau municipal – 49 rue Georges Clemenceau	- Du lundi au vendredi de 9h 00 à 12h 00 et de 13h 30 à 17h 30	- le vendredi 14 septembre 2018 de 14h 00 à 17h 00 - le lundi 24 septembre 2018 de 9h 00 à 12h 00
Commune de Mauves-sur-Loire	Mairie – Salle du conseil municipal – 7 rue Carteron	- Le lundi de 13h 30 à 17h 00 - Les mardi, mercredi, jeudi de 9h 00 à 12h 00 et de 13h 30 à 17h 00 - Le vendredi de 9h 00 à 12h 00 et de 13h 30 à 16h 00	- le lundi 17 septembre 2018 de 14h 00 à 17h 00 - le jeudi 4 octobre 2018 de 9h 00 à 12h 00
Commune de Nantes	Mairie principale – Hall – 29 rue de Strasbourg	- Le lundi de 8h 00 à 19h 00 - Du mardi au vendredi de 9h 00 à 17h 30 - Le samedi de 9h 00 à 12h 00	- le jeudi 13 septembre 2018 de 9h 00 à 12h 00 - le vendredi 28 septembre 2018 de 14h 00 à 17h 00 - le samedi 6 octobre 2018 de 9h 00 à 12h 00 - le vendredi 19 octobre 2018 de 9h 00 à 12h 00
Commune d'Orvault	Centre technique municipal – Salle de réunion – 7 route du Croisy	- Du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h 30 et de 13h 30 à 17h 30	- le jeudi 13 septembre 2018 de 9h 00 à 12h 00 - le jeudi 4 octobre 2018 de 14h 00 à 17h 00
Commune de Rezé	Mairie – 2ème étage - Accueil direction développement urbain – Place Jean-Baptiste Daviais	- Du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h 30 et de 13h 30 à 17h 30	- le vendredi 14 septembre 2018 de 9h 00 à 12h 00 - le lundi 24 septembre 2018 de 14h 00 à 17h 00 - le lundi 15 octobre 2018 de 9h 00 à 12h 00
Commune de Saint-Aignan de Grand Lieu	Mairie - 1er étage – Salle des expositions – Place Millénia	- Les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h 00 à 13h 00 et de 14h 00 à 17h 30 - Le jeudi de 9h 00 à 13h 00	- le lundi 10 septembre 2018 de 14h 00 à 17h 00, - le vendredi 28 septembre 2018 de 9h 00 à 12h 00
Commune de Saint- Herblain	Direction de l'urbanisme – 9 rue de Charente (Bellevue)	- Du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h 30 et de 13h 30 à 17h 30	- le mercredi 26 septembre 2018 de 9h 00 à 12h 00 - le vendredi 12 octobre 2018 de 14h 00 à 17h 00 - le mercredi 17 octobre 2018 de 9h 00 à 12h 00
Commune de Saint-Jean-de-Boiseau	Mairie – Salle des mariages – Avenue du 11 novembre	- Du lundi au jeudi de 8h 30 à 12h 00 et de 13h 30 à 17h 30 - Le vendredi de 8h 30 à 12h 00 et de 15h 00 à 17h 30	- le lundi 24 septembre 2018 de 14h 00 à 17h 00 - le lundi 15 octobre 2018 de 9h 00 à 12h 00
Commune de Saint-Léger-les-Vignes	Mairie – Accueil – 16 rue de Nantes	- Les lundi, jeudi et vendredi de 8h 30 à 12h 30 et de 14h 00 à 17h 00 - Le mardi de 14h 00 à 18h 30 - Le mercredi de 8h 30 à 12h 30	- le lundi 10 septembre 2018 de 9h 00 à 12h 00 - le jeudi 4 octobre 2018 de 14h 00 à 17h 00
Commune de Saint-Sébastien-sur-Loire	Mairie – Salle des commissions B (1er étage) – Place Marcellin Verbe	- Du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h 00 et de 13h 30 à 17h 30	- le vendredi 21 septembre 2018 de 9h 00 à 12h 00 - le lundi 15 octobre 2018 de 14h 00 à 17h 00
Commune de Sainte-Luce-sur-Loire	Mairie – Salle accessible depuis le hall d'accueil – Esplanade Pierre Brasselet	- Du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h 15 et de 13h 30 à 17h 30 - Le samedi de 9h 00 à 12h 00	- le vendredi 14 septembre 2018 de 14h 00 à 17h 00 - le lundi 1er octobre 2018 de 14h 00 à 17h 00 - le samedi 13 octobre 2018 de 9h 00 à 12h 00
Commune de Sautron	Centre technique municipal – 23 rue de la Vallée	- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h 30 à 12h 30 et de 13h 30 à 17h 15	- le vendredi 14 septembre 2018 de 9h 00 à 12h 00 - le mardi 2 octobre 2018 de 9h 00 à 12h 00
Commune de Thouaré-sur-Loire	Mairie – 6 rue de Mauves	- Du lundi au vendredi de 9h 00 à 12h 15 et de 14h 00 à 17h 00	- le lundi 17 septembre 2018 de 9h 00 à 12h 00 - le mardi 2 octobre 2018 de 14h 00 à 17h 00
Commune de Vertou	Mairie – Hall de la salle des mariages – 2 place Saint Martin	- Du lundi au jeudi de 8h 30 à 12h 30 et de 13h 30 à 17h 30 - Le vendredi de 8h 30 à 12h 30 et de 13h 30 à 16h 30	- le jeudi 13 septembre 2018 de 14h 00 à 17h 00 - le lundi 1er octobre 2018 de 9h 00 à 12h 00 - le vendredi 12 octobre 2018 de 9h 00 à 12h 00

Le projet de PLUm comprend une évaluation environnementale ; cette évaluation et son résumé non technique figurent dans le rapport de présentation (pièce n°1 du projet de PLUm). Le projet de zonage d'assainissement a été exonéré d'évaluation environnementale par un arrêté préfectoral du 30 novembre 2015. Le projet de zonage pluvial a fait l'objet d'une évaluation environnementale ; cette évaluation et l'avis émis par l'Autorité Environnementale figurent dans le dossier soumis à enquête publique (pièce n°3 du volet « zonage pluvial »).

Toute information relative à l'organisation de l'enquête pourra être obtenue auprès de Nantes Métropole – Mission Planification Urbaine – 44923 Nantes Cedex 9 ou plum@nantesmetropole.fr.

Les rapports et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dans les mairies des communes où s'est déroulée l'enquête et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Nantes Métropole publiera également, pendant ce même délai, les rapports et les conclusions de la commission d'enquête :
- pour ce qui concerne le PLUm, sur le site internet du PLUm: https://plum.nantesmetropole.fr/home.html.
- pour ce qui concerne le zonage d'assainissement et le zonage pluvial, sur le site internet de Nantes Métropole : https://www.nantesmetropole.fr/institution-metropolitaine/ (avec activation de l'onglet « dialogue citoyen », puis de l'onglet « Rapports et conclusions d'enquêtes »)

A l'issue de la présente enquête, le PLUm, le zonage d'assainissement et le zonage pluvial seront soumis, chacun, à l'approbation du conseil métropolitain de Nantes Métropole.